

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE Boisset-lès-Montrond

République Française – Département de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200206-20250630-2025-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2025

SEANCE du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Boisset-lès-Montrond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 24/06/2025

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Jacqueline BOUIX, Magali BOURRAT, Rosemarie BREUILLAUD, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD, Sophie ROCHETTE
Messieurs Alexandre CUNHA, René HRYNIOW, Gilles PERRONNET

Absents : Messieurs David NARCE, Pierrick URREA

Secrétaire : Gisèle MELONI

Nombre de conseillers :

En exercice :	12
Présents :	10
Représenté :	0
Absents :	2
Votants :	10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

2025-16 Travaux rivière - Restauration du lit de la Mare

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) Loire Forez agglomération s'engage à mener des travaux de restauration hydromorphologique visant la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin versant de la Mare.

Loire Forez agglomération nous présente une convention dont l'objet concerne l'autorisation par la commune de réaliser des travaux en rivière. La commune autorise, à titre gratuit l'accès et le libre passage sur les terrains désignés, des intervenants mandatés par le service rivières :

La commune déclare être la seule propriétaire des terrains ci-dessous :

Commune	Section	Numéro	Adresse – Lieu-dit
Boisset-lès-Montrond	AH	131	Route de Seyves
Boisset-lès-Montrond	AH	Domaine non cadastré	Entre AH 73 et 74 et B 573 et 255

La durée de cette convention est de 2 ans. Elle peut faire l'objet d'une reconduction expresse.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces transferts de parcelles et autorise Madame la Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Boisset lès Montrond,
Le 18 août 2025

Le secrétaire de séance
Gisèle MELONI



Le Maire
Claudine COURT

